

Roquessels

Un projet éolien sorti du chapeau...

La Mairie de Roquessels a accueilli, en son sein, une réunion d'information publique, organisée par l'association Roquessels Patrimoine, au sujet d'un projet de parc éolien situé sur le plateau de Sauveplaine. Ceci concerne directement le Faugérois et plus particulièrement Roquessels. En effet, le village tout comme l'ensemble des autres communes de ce terroir sont bâtis sur les premiers contreforts des Cévennes regardant vers le littoral. Cette réalisation aura pour conséquence un impact important sur le développement de la région et de Roquessels.

Les nombreux participants à la réunion ont découvert la future zone éolienne lors de cette assemblée extraordinaire de l'association. Ce parc comprendra 5 éoliennes d'une puissance de 2 MW chacune et mesureront 126,30 mètres de haut, c'est-à-dire un immeuble de 30 étages. Ceci n'étant qu'un début puisque des soupçons d'extension se font jour sur l'ensemble du plateau.

Il semble que ce projet n'a pas pris en compte l'impact considérable de l'atout premier du Faugérois : c'est-à-dire la construction d'un paysage par des générations de femmes et d'hommes qui ont façonné ce terroir afin de donner un « génie des lieux » à ce bout de France.

Le développement touristique de qualité risque d'être contrarié par cette naissance soudaine de l'éolien au cœur même de l'AOC Faugères, l'un des plus beaux sites viticole du département de l'Hérault.

Ce projet né de la volonté de la municipalité de Laurens ne fut pas présenté aux élus Roquesselois, pourtant directement concernés par cet aménagement de grande ampleur. Cette réalisation impactera considérablement le futur économique, démographique et culturel du village. Cela va à l'encontre de la politique d'aménagement prônée par les services architecturaux qui ont souhaité voir s'étendre le village en direction de Sauveplaine, lieu d'implantation du futur parc éolien.

Afin de donner enfin votre avis sur ce projet qui concerne l'avenir de la commune de Roquessels, mais également celui de l'ensemble des communes de l'appellation Faugères, vous pouvez consulter en mairie de Laurens le projet. Ainsi, votre opinion sera prise en compte par le commissaire enquêteur qu'il soit favorable ou défavorable. Ce qui compte, c'est l'avis des habitants vivant sur le terroir du Faugérois. Mais, il faut faire vite, vous avez seulement jusqu'au 2 décembre 2011 pour inscrire votre avis.

Rose Fuentes, n°21 561



Vue de la chapelle, inscrite aux inventaires des Bâtiments de France, sur l'emplacement du futur parc éolien